

→ rapports aux salaires. Pour la majorité des locataires, le loyer pèse beaucoup trop lourd dans leurs budget mensuel.

En Suisse, l'augmentation a été de 10% entre 2008 et 2016, au dépit d'une diminution des taux hypothécaires qui aurait justifié des réductions des loyers. Comme la plupart des locataires ne connaissent leurs droits de recourir pour obtenir une baisse du loyer, **ces derniers sont aujourd'hui jusqu'à 40% plus chers par rapport au taux de référence** (TdG, 01.05.2017).

Le loyer constitue le 18% des dépenses d'un ménage en moyenne. Mais il peut dépasser le 30% pour environ 500'000 ménages les plus pauvres, ceux qui vivent avec un revenu inférieur à 5'000 frs. Pour ces personnes, disposer d'un toit signifie renoncer à se soigner ou à consommer plusieurs biens de première nécessité (asloca.ch, 01.06.2017).

Pour une vraie politique du logement en faveur de la majorité de la population, il faut avant tout défendre l'idée que le logement est un besoin fondamental et sa satisfaction un droit élémentaire. Fort de ce constat, le «*principe des loyers calculés selon la situation financière du locataire*», combiné avec «*le plancher des loyers dont peuvent heureusement bénéficier les locataires les plus pauvres*», avancé par Christian Dandrès (avocat Asloca, grand conseiller PS) mérite en effet d'être défendu.

Leur Genève internationale – notre solidarité internationaliste

La concentration des multinationales dans la Genève internationale (130 selon le site officiel du Canton) attire un grand nombre de cadres. Ce flux augmente le volume de logements déjà très chers payés souvent par les entreprises sur le marché immobilier (Dupont, Eli-Lilly, Procter et Gamble pour n'en citer que quelques unes).

La difficulté donc à avoir accès à un loyer abordable est augmenté considérablement pour d'autres secteurs de la population comme les jeunes en formation, les mères seules avec enfant, les personnes divorcées, les nouveaux retraités, les bas revenus et les personnes migrantes. **L'entassement de demandeurs d'asile dans des bunkers** n'en est que le résultat plus extrême (300 personnes étaient encore hébergées sous terre début 2017 selon le collectif Perce-frontières).

Ainsi l'Etat de Genève volerait au secours de cette population migrante. On aimerait y croire... Mais **les amples mouvements de défense pour les droits de migrants** démentent à eux seuls la tentative de nous jeter de la poudre aux yeux.

Affirmer **une solidarité internationaliste réelle** est donc aujourd'hui le levier incontournable pour revendiquer des politiques vouées à satisfaire les besoins fondamentaux de la grande majorité de la population. (Cercle La brèche, juillet 2017)

Quid de la disparition des squats à Genève

Les premiers squats à Genève sont apparus dans les années 1970. Le plus emblématique et politique d'entre eux était le squat des Grottes. Il s'agissait alors de sauver un quartier voué à la démolition. Dans les années 1990, près de **160 espaces** ont été occupés. En 2007 il en restait **27** seulement.

L'explosion des squats dans les années 1990 et leur évacuation au cours des années 2000 résulte principalement de trois facteurs.

1. Le facteur politique. Pendant les années 1980, les autorités ont été relativement souples vis-à-vis des occupations dans le but d'éviter des mouvements sociaux, comme on en a vu dans d'autres cantons. À Genève plusieurs **contrats de confiance** pour l'attribution de locaux ont ainsi vu le jour.

2. Sur le plan économique, une crise sans précédents est responsable d'une **montée impressionnante du chômage depuis 1987**, avec un pic en 1992 et 1994. Le chômage n'était désormais plus exportable en renvoyant tout simplement les travailleurs immigrés dans leurs pays d'origine (Italie et Espagne principalement) comme dans les années 1970.

3. La crise immobilière n'est pas séparée de la crise économique. Les prix de l'immobilier ont **doublé entre 1980 et 1990**, pour exploser depuis 1987. Ainsi les taux sont montés de 3.5% à 7% entre 1988 et 1990. Or, entre 1991 et 1996, 42 milliards ont dû être amortis parce que plus remboursables par les acquéreurs et un nombre important d'immobiliers requis sont restés inoccupés sur le marché. Avec par conséquent la **chute du prix de l'immobilier à partir de 1992** et un **pic du taux de vacance pendant les années 1997 et 1998**.

Ces quelques éléments permettent de mieux saisir le développement des squats dans les années 1990. **Leur disparition pendant les années 2000 est liée en partie au redémarrage économique** et à la remontée, certes lente, des prix de l'immobilier. Dans ce contexte économique la répression devienne plus aigue, parce que les propriétaires visent à réaliser de nouvelles sources de profits.

cerclelabreche.wordpress.com

facebook.com/cerclelabreche

geneve@mps-bfs.ch / geneve@breche.ch